

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03288

Numéro SIREN : 522 325 653

Nom ou dénomination : 5 AGRO

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2022 sous le numéro de dépôt 42899

Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : S. AGRO

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 522 325 653

Représentée par :

Nom : GUFFROY Prénom : David

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le ... 31/12/2021 **...**

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

Désignation de l'entreprise : 5 AGRO SASU Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 88 T Avenue du Général Leclerc 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 5 2 2 3 2 5 6 5 3 0 0 0 1 5 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 11 2021	N-1 13 11 2020
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement *	CX	CQ		
	Frais de développement *	AF	AG	2 450	
	Concessions, brevets et droits similaires	AI			
	Fonds commercial (1)	AJ	AK		
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO	24 900	24 900
	Terrains	AP	AQ	259 800	204 309
	Constructions	AR	AS	70 255	189 545
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	36 939	51 145
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AV	AW		
	Immobilisations en cours	AX	AY		
	Avances et acomptes	CS	CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV		
	Autres participations	BB	BC		
	Créances rattachées à des participations	BD	BE		
	Autres titres immobilisés	BF	BG		
	Prêts	BH	BI	818	818
	Autres immobilisations financières*	BJ	BK	109 644	281 172
	TOTAL (II)	BL	BM	273 451	190 029
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BN	BO		
	En cours de production de biens	BP	BQ		
	En cours de production de services	BR	BS		
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU		
	Marchandises	BV	BW	250 000	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	2 367 695	918 096
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	483 337	299 124
	Autres créances (3)	CB	CC		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CF	CG	585 015	852 535
DIVERS	Disponibilités	CH	CI	186 383	264 498
	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	CK	4 145 881	2 524 281
	TOTAL (III)	CW			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CM			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CN			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CO	1A	122 644	4 386 991
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				2 805 453
	Renvois : (1) Dont droit au bail	CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				
	Clause de réserve de propriété : *				
	Immobilisations :				
	Stocks :				
	Créances :				

Désignation de l'entreprise : 5 AGRO SASU

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40 000.....)	DA 40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 317 753	610 601
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 378 680	7 151
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 740 432	661 753
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 520 591	551 009
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 490 892	171 508
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 2 477 977	1 392 605
	Dettes fiscales et sociales	DY 157 098	25 159
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 419
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 3 646 558	2 143 700
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 4 386 991	2 805 453
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 3 515 993	1 629 984
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 AGRO
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 126, AVENUE DU GENERAL LECLERC, 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT
522 325 653 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de **378 679, 83 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	378 679, 83 euros
Distribution de dividendes à hauteur de	200 000,00 euros
Le solde, soit 178 679,83 euros, Affectation en totalité au compte "autres réserves" qui s'élèverait ainsi à 496 432,46 euros.	

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant total distribué (€)	Montant exigible à l'abattement de 40 % (€)	Montant unitaire (€)
18/10/2021	300 000	Néant	30
31/12/2020	Néant		
31/12/2019	150 000	Néant	15
31/12/2018	300 000	Néant	30

Certifié conforme
5 AGRO SA, Présidente
Représentée par Monsieur David GUFFROY





SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Frédérique DROIN
Pascale GENTIL
Jean-Brice JOLY
Anthony PETER
Gaëlle VERNAY

5 AGRO

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

5 AGRO

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 126 avenue du Général Leclerc - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
522 325 653 RCS NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée 5 AGRO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée 5 AGRO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

101



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues par l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 7 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes

EKYLIS AUDIT

Jean Brice JOLY

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

161

Désignation de l'entreprise : 5 AGRO SASU Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 88 T Avenue du Général Leclerc 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 5 2 2 3 2 5 6 5 3 0 0 0 1 5 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 11 22 02 11	N-1 13 11 22 02 01
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 450	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	24 900	24 900
	Constructions	AP	AQ	70 255	189 545
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	36 939	38 847
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	818	818
	TOTAL (II)	BJ	BK	109 644	254 110
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	13 000	260 451
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	250 000	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 367 695	918 096
	Autres créances (3)	BZ	CA	483 337	299 124
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	585 015	852 535
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	186 383	264 498
	TOTAL (III)	CJ	CK	13 000	4 132 881
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	122 644	4 386 991
					2 805 453

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR
 Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Duetex

Désignation de l'entreprise : 5 AGRO SASU		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40...000.....)	DA	40 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	317 753	610 601	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	378 680	7 151	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	740 432	661 753	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	520 591	551 009	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	490 892	171 508	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 477 977	1 392 605	
	Dettes fiscales et sociales	DY	157 098	25 159	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		3 419	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	3 646 558	2 143 700		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 386 991	2 805 453		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 515 993	1 629 984	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 386 990.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 16 441 295.60 Euros et dégageant un bénéfice de 378 679.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 450		
Terrains	24 900		
Constructions sur sol d'autrui	259 800		
Installations générales agencements aménagements divers	37 619		
Matériel de transport	26 808		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 359		
TOTAL	360 486		
Prêts, autres immobilisations financières	818		
TOTAL	818		
TOTAL GENERAL	363 754		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 450	2 450
Terrains			24 900	24 900
Constructions sur sol d'autrui			259 800	259 800
Installations générales agencements aménagements divers			37 619	37 619
Matériel de transport			26 808	26 808
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			11 359	11 359
TOTAL			360 486	360 486
Prêts, autres immobilisations financières			818	818
TOTAL			818	818
TOTAL GENERAL			363 754	363 754

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 450			2 450
Constructions sur sol d'autrui	55 491	14 764		70 255
Installations générales agencements aménagements divers	16 112	4 576		20 688
Matériel de transport	2 630	5 362		7 992
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 899	2 360		8 259
TOTAL	80 132	27 062		107 194
TOTAL GENERAL	82 582	27 062		109 644

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	14 764				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 576				
Matériel de transport	5 362				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 360				
TOTAL	27 062				
TOTAL GENERAL	27 062				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	16 205	13 000	16 205		13 000
TOTAL	16 205	13 000	16 205		13 000
TOTAL GENERAL	16 205	13 000	16 205		13 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		13 000	16 205		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	818		818
Autres créances clients	2 367 695	2 367 695	
Personnel et comptes rattachés	239	239	
Taxe sur la valeur ajoutée	483 098	483 098	
Charges constatées d'avance	186 383	186 383	
TOTAL	3 038 233	3 037 415	818

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 874	6 874		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	513 717	383 152	127 804	2 761
Emprunts et dettes financières divers	1 860	1 860		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 477 977	2 477 977		
Personnel et comptes rattachés	12 127	12 127		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 877	9 877		
Impôts sur les bénéfices	132 215	132 215		
Autres impôts taxes et assimilés	2 878	2 878		
Groupe et associés	489 032	489 032		
TOTAL	3 646 558	3 515 993	127 804	2 761
Emprunts remboursés en cours d'exercice	32 644			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	4.0000	10 000			10 000

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	239
Total	239

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

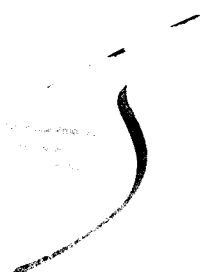
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 874
Emprunts et dettes financières diverses	2 744
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	472 634
Dettes fiscales et sociales	19 906
Total	502 158

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



5 AGRO

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle au capital de 40 000 euros
Siège social : 126 avenue du Général Leclerc - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
522 325 653 RCS NANTERRE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

A l'attention de l'associé unique de la société 5 AGRO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Le présent rapport reprend, en application de l'article 15 des statuts, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

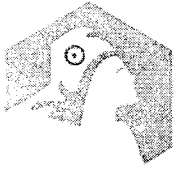
Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à votre approbation en application des dispositions de l'article 15 des statuts.

Lyon, le 7 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

EKYLIS AUDIT
Jean Brice JOLY



Greffe du tribunal de commerce de Nanterre
4 rue Pablo Neruda, 92020 NANTERRE CEDEX
09:00 - 12:30, 13:30 - 16:30 sur RDV en ligne sur <https://www.clicrdv.com/GTC92>
Téléphone : 08 91 01 11 11 - E-mail : contact@greffe-tc-nanterre.fr
www.greffe-tc-nanterre.fr - www.infogreffe.fr

RCS / BIL / RBE6 / 2022/77042

AUVALYS SERV JURIDIQUE MME DECHAVANNE
9 AVENUE VICTO HUGO
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

Nanterre, le 8 août 2022

Nos références : C5_BIL * 2010B03288 * RBE6 * 2022/77042 * 522325653

Nature de l'inscription : Dépôt de comptes annuels

Entreprise : 5 AGRO

RENOI DU DOSSIER NON REGULARISE

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier, nous vous notifions le rejet de la demande en raison des pièces ou renseignements manquants suivants :

- Rapport du commissaire aux comptes : Des commissaires aux comptes sont présents sur le K-BIS, merci de fournir le rapport des CAC celui-ci est obligatoire
- MERCI DE RETOURNER LES DOCUMENTS COMPTABLES AVEC LE CHÈQUE AU COMPLET.

Faute de régularisation, vous trouverez ci-joint en retour l'ensemble de votre dossier.

Avec nos salutations distinguées.

Le greffier

Uva le 23/09/2022

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir noter ci-joints le
dépôt de comptes annuels et le rapport de CAC déjà fournis.

Des latitudes,

Comptable,

le Service juridique

TRIBUNAL DE COMMERCE
Service dépôt des comptes annuels
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

A Tassin, le 12 juillet 2022,

Objet : Approbation des comptes 2021

Affaire : 5 AGRO

RCS NANTERRE 522 325 653

Madame, Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver sous ce pli, aux fins de dépôt des comptes annuels, un dossier concernant la société **5 AGRO**, à savoir :

- 1 exemplaire des comptes annuels (bilan et compte de résultat) pour l'exercice clos 31 décembre 2021 ;
- 1 exemplaire de l'affectation du résultat ;
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux comptes,
- 1 exemplaire de la déclaration de confidentialité ;
- 1 Chèque de 45,34 euros libellé à votre ordre.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Greffier, en l'expression de nos salutations distinguées.

Marion DECHAVANNE
Service Juridique

